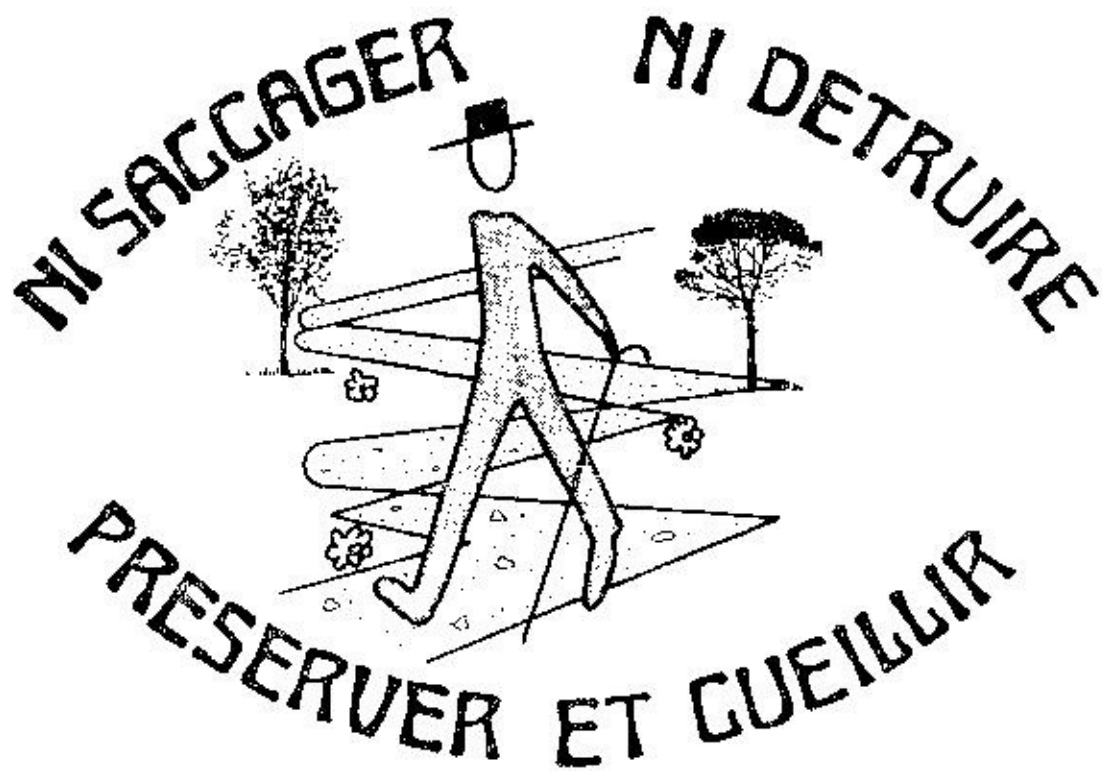


LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde du Morbihan"
C.C.P. 862 39A. Rennes. Siège social Kersalar 56260 Larmor-Plage.
Association départementale affiliée à l'Association Nationale
des A. des C.R. Siège social: 3, Quai de l'Attaubriand 35000 Rennes

Directeur de la Publication: F. QUÉVIGER

1988

N°

Je marche Je marche Je marche

E D I T O R I A L

Monsieur MEHAIGNERIE, Ministre de l'Equipement, vient d'adresser aux Préfets une brochure consacrée au "Sentier du littoral". Il leur rappelle à cette occasion que les sentiers côtiers "sont un moyen unique de découverte d'un patrimoine littoral exceptionnel qu'ignore souvent l'automobiliste" et les encourage "à promouvoir ce véritable équipement touristique".

Or, tandis que l'Etat fait effort pour conserver aux générations futures un patrimoine précieux, celui-ci est, dans le même temps, grignoté ici et là, et encore là, par des clôtures, des murs, des appropriations sans autorisation.

Nous, les AMIS DES CHEMINS DE RONDE, considérons comme notre tâche principale de dénoncer ces abus. Nous mettrons donc aujourd'hui l'accent, une fois encore sur les moulins à marée.

Situés sur le domaine public maritime, ils sont soumis à des règles très strictes. Le propriétaire doit impérativement laisser le libre passage sur les digues et ponts qu'il est amené à construire. Ainsi le précisait la loi du 6 Juillet 1845, article 4. Ainsi en a jugé le Tribunal Administratif de RENNES le 30 Juin 1976 dans l'affaire du Moulin Neuf à PLEURTUIT en Ille et Vilaine.

Notre association d'usagers ne peut que signaler à l'Administration les infractions qu'elle constate, quand elle rencontre un obstacle au droit qui est reconnu à tous d'utiliser normalement le domaine public. Dans le cas des moulins à marée, c'est ce qu'elle a fait à plusieurs reprises auprès de l'administration de ce département.

Si les infractions que nous avons signalées sont réelles, pourquoi rien n'a-t'il été entrepris pour y mettre fin ?

Si notre interprétation des faits ou des textes est erronée, pourquoi l'administration n'a-t'elle pas répondu à nos différents courriers ?

Les digues des moulins à marée constituent un maillon essentiel dans le réseau de nos chemins de ronde morbihannais. L'Etat ne peut se laisser spolier d'une part si précieuse de son héritage.

N'oublions pas que le "sentier douanier" est un atout économique majeur de notre région. Le défendre, ce n'est pas défendre le passé, mais l'avenir.

L E S A N G L A I S

Pourquoi ai-je une sympathie spontanée, à priori et quasi inconditionnelle pour les Britanniques en vacances ?

Est-ce ... parce que je connais les côtes de CORNWALL et du DEVON, magnifiques et magnifiquement préservées à quelques exceptions près ?

Les Anglais donnent l'impression d'avoir réussi, une fois pour toutes, à endiguer le flot du laisser-aller et du mauvais goût. Tandis qu'ici, à peine une étroite victoire est-elle remportée qu'il faut vite courir sur un autre front.

Je les plains de devoir subir l'agression de nos bicoques sur falaises, de nos châteaux d'eau, transformateurs, poteaux, pylones, fils, de nos dunes loties, de nos marais comblés, de notre nature débitée, mercantilisée. Je m'étonne parfois que les Anglais en vacances ne fondent pas spontanément un comité de défense des vacanciers contre la laideur galopante.

Extrait de "La Bretagne ayant dansé tout l'été"

Serge DUIGOU

Editions LE SIGNOR

BP 23

29115 LE GUILVIREC

ASSEMBLEE GENERALE 1987

L'Assemblée Générale s'est déroulée au FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS à LORIENT.

Les adhérents sont venus nombreux entendre le rapport d'activités et le rapport financier qui ont été approuvés à l'unanimité. Ils ont également approuvé le projet du Conseil d'Administration de demander l'agrément de notre mouvement auprès de la Préfecture.

Le temps fort de l'Assemblée a été le dialogue avec la Direction Départementale de l'Equipement responsable de la mise en place du chemin de ronde. Cette administration était obligeamment représentée par Mme TROTIN et M. LESSART.

Ceux-ci nous ont apporté les informations suivantes : 33 communes du département ont demandé l'étude du tracé du chemin de ronde ; cette étude a été réalisée pour 300 km de côtes (sur 850 que compte le Morbihan) ; 105 km, préalablement interdits à la promenade, ont été ouverts aux piétons ; sur les 550 km aménagés à l'échelon national, 105 se trouvent en Morbihan ; c'est un bon point pour notre département.

Ils nous ont également présenté un montage très intéressant, rendant compte notamment de la richesse du patrimoine littoral que le chemin de ronde est seul à permettre de découvrir.

L'Assemblée a apprécié tout ce travail, de même qu'elle a apprécié la décision du Conseil Général, représenté à l'assemblée par M. PODEVIN, d'inscrire les Chemins de Ronde dans un plan de travail pour les années 1989 à 1993. En effet, les communes du littoral sont pauvres ; c'est donc bien au Département et à la Région de prendre le relais de l'Etat qui investit, lui, dans l'aménagement du chemin de ronde depuis 1979.

Un échange de vues a ensuite eu lieu entre la tribune et la salle qui a posé de nombreuses questions dont certaines sont restées sans réponse.

La mise en place de la servitude est longue : pourquoi ne pas prendre des mesures conservatoires dans les plans d'occupation des sols et les permis de construire ?

Les commissaires-enquêteurs n'ont pas toujours l'air d'être bien au fait de la loi de 1976. Pourquoi l'un d'entre eux, cet été, dans le Korbihan, recommande-t-il le passage sur le domaine public maritime alors que la loi impose la servitude de passage sur les propriétés riveraines du domaine maritime ?

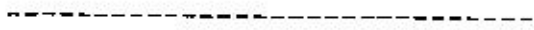
A LOCMARIAQUER, le tracé de la servitude prévoit des modifications qui nous paraissent illégales. Notre désaccord, exprimé à l'enquête, sera-t-il pris en compte ? Les associations d'usagers, telles que la nôtre, ne devraient-elles pas être associées à l'étude du tracé avant l'enquête afin d'éviter des différends ultérieurs ?

On ne peut plus traverser la rivière d'ETEL à la Demi-Ville. On ne peut plus accéder au rivage à MERIADEC en BADEN. Pourquoi les lettres des Amis des Chemins de Ronde à l'Equipement sur le problème des moulins à marée demeurent-elles sans réponse ?

Pourquoi construire des immeubles en bord de mer ? Quel intérêt présente alors le chemin de ronde ?

L'Assemblée a été close sur le voeu que les prochains sentiers côtiers aménagés le soient, non dans les nombreux secteurs urbanisés du littoral, mais dans des secteurs encore sauvages où le promeneur puisse jouir de ces biens devenus très rares : le silence et une nature préservée.

ILE OU CONTINENT ... ?



ILE - "morceau de terre entouré d'eau de tous côtés" disaient les manuels scolaires d'autrefois.

ILE - mot déclic de nos rêves d'enfants: l'île aux mouettes... l'île au trésor... l'île de Robinson...

Notre inconscient est tout imprégné d'images apportées, d'images vécues, d'images rêvées. N'est-ce pas un peu la cause de cette attraction qu'exercent sur nous les îles ?

Sans doute faut-il y ajouter l'idée d'un espace limité, clos, comme à la mesure de l'homme, explorable dans sa totalité, sécurisant par son glacis maritime... évoquer les conditions spécifiques, parfois pénibles, d'accès comme s'il fallait "mériter" l'île.

Nos sorties "chemins de ronde" ont mis en évidence ce goût pour les îles chez des gens pourtant comblés de spectacles marins. Nous avons visité Chausey, Batz, Bréhat, Ouessant, Sein, Yeu et goûté pleinement les architectures variées, les floraisons séduisantes, les marques originales d'une appropriation humaine sans cesse confrontée à des problèmes singuliers.

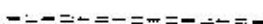
Nous irons à Ré.

Mais est-ce toujours une île, cette terre accessible à tout moment, à chacun, par ses propres moyens ? cette terre sillonnée de voies, accablée de véhicules, de foules ravageuses, bouleversée par des mises en valeur plus destructrices qu'enrichissantes pour le milieu lui-même ?

Nous irons à Ré.

Et nous verrons les marques de l'ancienne et lente évolution, les premières d'un avenir inquiétant...

Une île que le continent dévore, une île qui meurt.



C O N S E I L D ' E T A T

MAINTIEN DU PASSAGE PIETONNIER EN BORD DE MER

Le Conseil d'Etat vient de confirmer un arrêté préfectoral du 4 Décembre 1981, portant modification du tracé de la servitude de passage des piétons en bordure du domaine public maritime à DINARD (Ille-et-Vilaine), au lieu-dit "LES HURLEVENTS".

Un propriétaire riverain concerné, qui avait introduit un recours visant à l'annulation d'un tel arrêté, se trouve ainsi débouté (il s'agit de M. André LOYER).

En particulier, le conseil d'Etat a souligné que le tracé litigieux "constituait le seul moyen d'assurer la continuité du cheminement des piétons" conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. De la sorte, un jugement du 21 Novembre 1984 du tribunal administratif de RENNES est entériné en appel.

EN BREF....

BADEN : Un projet d'ensemble immobilier et d'un terrain de golf pose de sérieux problèmes de pollution - inquiétude et opposition des milieux spécialement concernés : pêche, ostréiculture, associations.

RIVIERE D'AURAY : (Sortie du 21 Août) : Le parcours présentant des difficultés (Ajoncs, roches glissantes etc...) nous vous demandons de venir bien équipés (chaussures montantes, cannes ferrées) ou d'emprunter les itinéraires dégagés existants.

CAP COZ : L'Association de Sauvegarde de la pointe du CAP COZ obtient, suite à ses actions et aux conclusions du commissaire enquêteur, ajournement du projet d'un pont sur ce site (sortie FOUESNANT, été 1987).

DOUARNENEZ : 12 au 15 AOUT : Forum des associations maritimes organisé par le Chasse Marée - Participation des Amis des Chemins de Ronde.

LOIX EN RE : Continuité du cheminement. Au cours de nos reconnaissances, nous avons découvert un moulin à marée construit sur une digue, entouré de passerelles fixées sur les façades (façon originale mais pratique de garantir la promenade.

- 2 - 2 - 2 - 2 - 2 -

DIMANCHE 2 OCTOBRE 1988 ASSEMBLEE GENERALE

Cette Assemblée Générale se déroulera à l'île BERDER, à l'issue de notre promenade dans les environs de TOULINDAC.

- 2 - 2 - 2 - 2 - 2 -

LE CHEMIN DE RONDE
=====

Le Chemin de Ronde, véritable Promenade Publique à l'état pur, offre une solution idéale d'une légalité parfaite.

C'est un Equipement naturel immédiatement disponible. Son coût est négligeable. Son rapport touristique indéniable.

La marche est une motivation dans le choix du lieu de séjour de vacances.

Le Chemin de Ronde ne porte pas atteinte au droit de propriété, IL L'ENRICHIT.

D'un voisinage très agréable, il est, comme toute voie publique, accessible aux riverains.

Dès lors, prenant la qualité d'USAGER sur cette promenade publique, les riverains du Chemin de Ronde peuvent par le biais de cette qualité prétendre au droit d'accès à la mer qui n'avait jamais été reconnu au propriétaire.

Ecran protecteur du DROIT reconnu A LA TRANQUILLITE, le Chemin de Ronde l'est aussi du Domaine Public Maritime, du Droit de l'Urbanisme et de la Conservation des Sites.

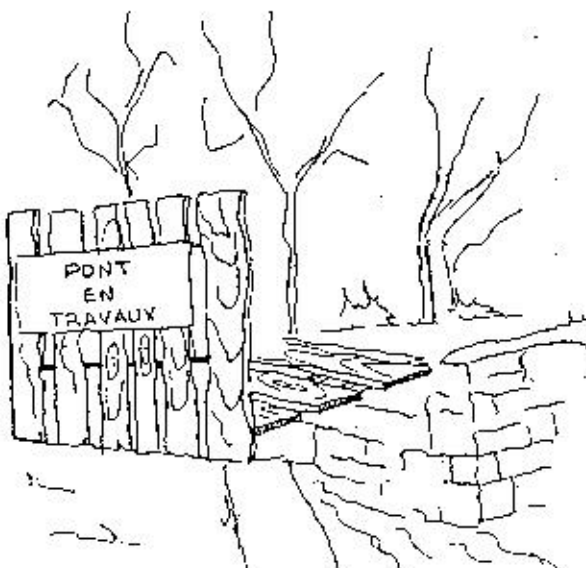
DANS L'INTERET GENERAL, ON NE PRIVATISE PAS LA MER: ON EN USE AVEC TOUS EN TOUTE EGALITE.

Pierre LANGLAIS

MOULIN DE LA DEMI-VILLE

Nouveau propriétaire: le cheminement disparaît....

Deux ans après, les interdits apparaissent....



Située à 6 km environ de VANNES, au coeur du GOLFE du MORBIHAN, l'ILE D'ARZ, chef lieu de la commune qui comprend sept autres îles et flots, offre à ses visiteurs et en particulier aux promeneurs et aux marcheurs, un éventail incomparable de promenades et de sites tous plus variés et plus agréables les uns que les autres.

CALME et NATURE en sont les caractéristiques principales. Un quart d'heure de bateau depuis CONLEAU en VANNES ou BARRACK en SENE et vous débarquez à BELURE, sa pointe NORD.

La meilleure façon de découvrir et d'apprécier les charmes de l'île est de parcourir à pied ses routes, ruelles et sentiers sans oublier le chemin de ronde dont plus de 6 km sont ouverts tout autour de la partie SUD de l'île, la plus pittoresque.

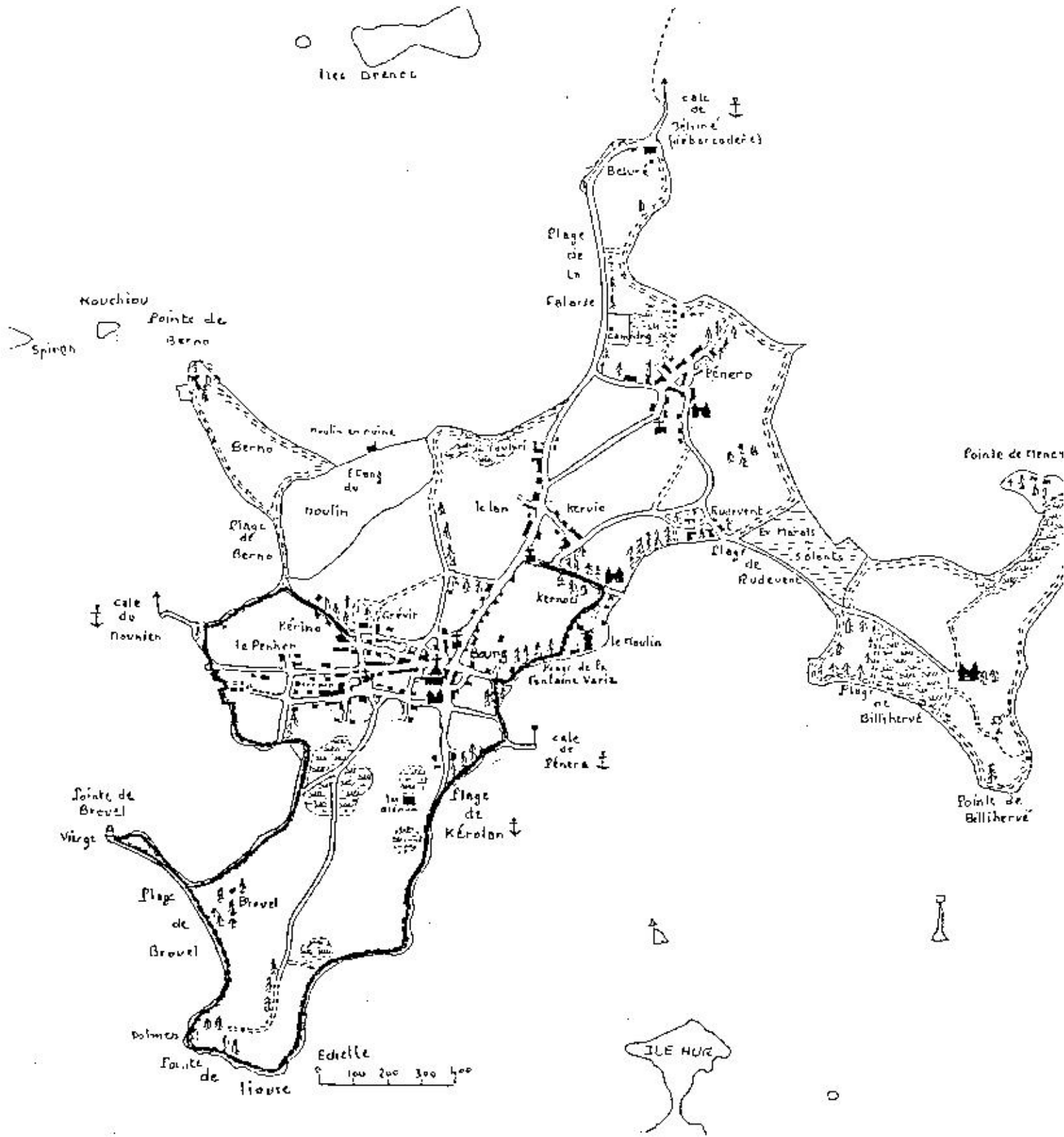
Quelques chiffres : 250 habitants ; 3,5 km de long et autant de large pour une superficie de 269 Ha mais tellement dentelée qu'aucun de ses points ne se trouve à plus de 400 m de la mer. Plusieurs plages et de nombreuses criques offrent leurs plaisirs de la MER (baignade sans danger, voile, pêche à pied).

Promeneurs, sans grande fatigue - l'île n'est pas grande !! - en parcourant ses sentiers et servitude littorale, vous apprécierez ses paysages variés, restés très naturels voire sauvages. Ils constituent l'un des charmes de l'île. Longeant le bord de côte sur son chemin de ronde, vous remarquerez de très beaux points de vue tant sur l'île elle-même que sur le GOLFE et les îles avoisinantes. CAMPAGNE et MER se côtoient tout au long de vos pas !

Pour les bons marcheurs, et les courageux, les 18 km du tour de l'île par le bord de Mer donneront un magnifique aperçu sur la partie EST et centrale du GOLFE.

ILE d'ARZ

- 9 bis



Le climat ensoleillé permet de découvrir camélias, mimosas et hortensias qui ornent rues, ruelles et jardins au printemps et en été.

Au fil de la visite, ne manquez pas de voir l'église des XII - XIV ème S, son cimetière marin et la Mairie, bâtiment du XVIII ème S, ancien PRIEURE de l'abbaye de ST GILDAS de RHUYS.

Lieu privilégié de calme, de repos et de sérénité au contact direct avec la nature, l'ILE D'ARZ est le paradis des enfants et des parents, le paradis de la voile, le paradis du promeneur. Elle vous assure un accueil souriant, simple et naturel.

J. LE ROHELLEC

(Sortie du 24 JUILLET 1988)

M A R A I S D U M È S



Vous connaissez sans doute déjà les Marais Salants de la presqu'île guérandaise. Dans ces marais le paludier, avec les mêmes gestes millénaires, recueille du sel naturel, fruit du soleil et du vent.

Vous viendrez en MAI découvrir les marais salants du bassin du Mès. Le bassin du Mès est à dix kilomètres au nord de Guérande. Le paysage y est très différent : les marais salants et les prés s'y côtoient et les animaux paissent calmement sur les talus herbés.

La vie dans ces marais aussi est très différente. La mer s'enfonce dans des bras entre les champs créant ainsi plusieurs petits bassins. Les paludiers peu nombreux par "bassin" se connaissent mieux et sont très souvent paludiers-paysans. Ceci explique que pendant longtemps le bassin du Mès était réputé moins rentable, car souvent les paludiers attendaient la fin des foins avant de vraiment démarrer la saison du sel. Lorsque le prix du sel a chuté, des paludiers ont laissé le marais et ont privilégié l'agriculture. Beaucoup de marais sont abandonnés et certains depuis tellement de saisons qu'on devine à peine les tracés des anciennes salines. Une nouvelle activité s'est développée grâce à la richesse du milieu : l'aquaculture. Des paludiers ont créé une technique en rapport avec le métier de paludier qui respecte la saliculture (A.G.C.M. de Guérande).

Les marais salants disparus au bord du traict ont été récupérés par les ostréiculteurs qui y ont installé des claires. Une ferme aquacole toute récente se lance dans la palourde : écloserie, nurserie etc... Les paludiers ont dû lutter pour que cette grosse entreprise ne ruine pas les marais-salants en amont.

.../...

Notre bassin du Mès est donc riche de ses activités : le sel et l'aquaculture. Ces marais-salants sont des lieux privilégiés pour la reproduction et la ponte de nombreux poissons et les pêcheurs des côtes doivent la richesse de leur pêche à toute la nourriture (plancton, petits poissons) qui sort du marais et les ostréiculteurs doivent également au marais la rapidité de la pousse des huîtres.

Mais une nouvelle menace pèse sur tous : la POLLUTION. Une laiterie à HERBIGMAC est en cause pour un taux de pollution record.

Nous vous proposerons lors de votre visite nos produits des marais-salants : GROS SEL, FLEUR DE SEL et SALICORNE.

Fruit de la Mer, du Soleil et du Vent, le gros sel marin cristallise sur les fonds d'argile des oeillets, qui lui donnent sa belle couleur grise. Sa richesse en magnésium et en oligo-éléments en font un sel très recherché pour ses qualités gustatives, pour la cuisine, la fabrication du pain, la charcuterie, les salaisons etc...

La fleur de sel est un sel fin naturel, formé de cristaux blancs qui flottent à la surface de l'eau. Cueillie puis séchée au soleil, elle a les mêmes propriétés que le gros sel - Pour la table et les grillades ...

La salicorne est une plante qui pousse naturellement dans les milieux salés (marais-salants ou bord de mer). Les jeunes pousses sont ramassées à la main, brin par brin lorsqu'elles sortent de terre et sont très tendres.

Vous saurez certainement apprécier la qualité des produits du marais et apprécier le paysage de notre lieu de travail.

Bonne promenade, à bientôt.

Louis Marie SIRE (Paludier)

UN PAS, UN AUTRE PAS.

PAS A PAS NOUS AVANÇONS ENSEMBLE

Chaque pas est un moment de découverte :

- découverte de la terre, des bois, des rivières, de l'air vivifiant et iodé, des mouvements du ciel et de ses couleurs particulières,
- découverte des constructions des hommes,
- Découverte des légendes,
- découverte de notre histoire d'homme qui commence et finit à la mer.

Le littoral rocheux et découpé, échancré d'estuaires, est typique : c'est au point maximum de remontée de la marée que se situent les petits ports, les villages, les hameaux et les villes.

ST AVOYE :

Situé près de la rivière d'AURAY, à 14 km à l'Ouest de VANNES en la Commune de PLUNERET, mérite notre halte rencontre.

Rencontre avec Sophie ROSTOPCHINE, Comtesse de Ségur, enterrée ici.

Lieu de commerce et d'invasion, il fallait une architecture qui défie les hommes et le temps pour son attachante chapelle du XVI^{ème} Siècle, à la fois lieu de prière et refuge fortifié.

Avant l'histoire, un peu de tradition légendaire :

Au V^{ème} Siècle, ST AVEOG ou ST AVOY (ST GALLOIS) détenteur de la tradition des monastères celtiques devint disciple de ST PATRICK.

.../...

Comme ST COLOMBAN, ST GILDAS et d'autres grands religieux venant d'Ecosse ou d'Irlande pour évangéliser l'Armorique, il remonta la rivière d'AURAY dans une auge de pierre. Depuis on met les enfants dans cette auge pour qu'ils deviennent forts.

Il existe une autre légende marine : c'est Ste AVOYE, veuve d'Angleterre, qui remonta la rivière dans une auge de granit rose.

Autre tradition, terrienne cette fois.

Ste AVOYE ou AVOIE, cousine de Ste Ursule, est une des 11.000 vierges qui échappa au massacre des Huns sous les murs de Cologne.

Les jeunes épousées confiaient leurs couronnes de mariées pour ramener les époux marins et pêcheurs à bon port.

Revenons à la chapelle. Les travaux de construction commencèrent en 1554. En 1557 la charpente fut posée.

Cette chapelle possède un magnifique Jubé en bois polychrome qui date de 1554 ou 1564 ou 1565.

L'unique niche inscrite dans le retour du garde-corps est ornée d'un masque (Yannick PELLETIER) qui nous rappelle que nous nous cachons derrière l'image de soi que l'on se donne à soi-même et aux autres, qu'il faut aller au-delà.

Nous reviendrons encore goûter la beauté, le charme attachant de ce hameau.

LE BONO

LE BONO nous attend avec son pont suspendu. Autrefois, dans le morbihan, il y en avait quatre.

.../...

C'était il n'y a pas si longtemps mais les hommes, sous couvert de progrès, sont passés par là

Notre présent :

être veilleur pour protéger la nature, qu'elle demeure ce qu'elle est
LA VIE POUR TOUS, ENSEMBLE, BELLE ET BONNE.

Monique LE LANN

(Sortie le 21/08/1988)

Nota : Descriptions de la chapelle selon excellent ouvrage :

"LES JUBES DE BRETAGNE"

de

Yannick PELLETIER

Ed. OUEST FRANCE 1986.

1988

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la Côte pour mieux la protéger.

22 MAI : PIRIAC - MESQUER

En matinée, PIRIAC, une côte variée (falaises, plages, criques se succèdent

Après-midi, MESQUER, un marais sauvage habité par une faune variée, visite d'une ferme marine

En soirée, repas avec nos amis Paludiers.

19 JUIN : ILE DE RE

Promenade sur le littoral et dans la réserve ornithologique (6 kms en 2 étapes). Visite touristique. Tour de l'île en car (phare des baleines, 56 m de hauteur, 3è phare de France d'où vous découvrirez un panorama allant des côtes vendéennes aux côtes charentaises, le petit bois de Trousse chemise, arrêt au charmant port d'Ars, St Martin de Ré, son baigne, visite accompagnée Vieille Ville, fortifications, musée.

En soirée buffet à LA FLOTTE, petit port d'où l'on partait pour les Amériques.

24 JUILLET : ILE D'ARZ (Golfe du Morbihan)

Promenade de 6 - 12 - 14 km sur terrain plat (possibilité de fractionner selon ses moyens). Commentaire de nos adhérents locaux.

07 AOÛT : CHANTIER A LA TRINITE SUR MER

De l'activité et de l'ambiance pour tous.

Prendre contact, au cours de nos sorties, avec Mme LE GOFF, Présidente de l'Association de défense de l'environnement de la TRINITE-SUR-MER (Tél : 97-55-75-52)

21 AOÛT : ST AVOYE - LE BONO - RIVIERE D'AURAY

ST AVOYE, très beau village, lieu de pèlerinage, chapelle renaissance - descente de la rivière jusqu'au port du BONO - Rivière d'AURAY - BADEN (Parcours sportif 10 km en deux étapes).

Pour terminer, dégustation de crêpes.

02 OCTOBRE : RIVIERE DE CRACH ET SES CHATEAUX

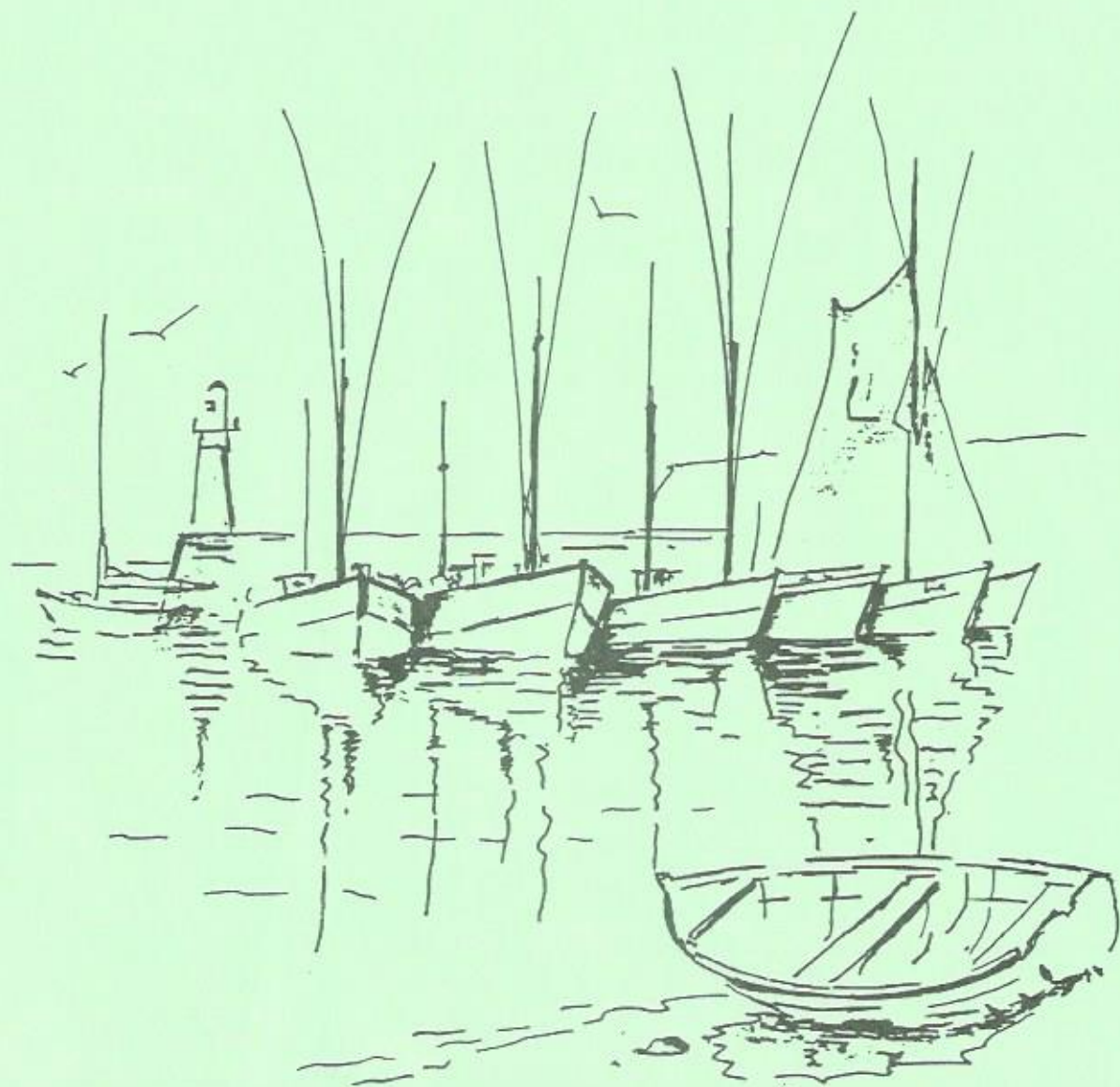
Commentaires des "AMIS DE CARNAC" (Pique-Nique à l'abri).

Après-Midi, environ de TOULINDAC

A partir de 16 H 30, ASSEMBLEE GENERALE (élection).

Repas en commun à l'île BERDER.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



LITTORAL

j'y veille et

j'y marche